

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mercredi 16 mars 2016 à 20 h 15

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Corine NERI (à reçu pouvoir de Ondine BONNET-REBIERE), Richard DESCHAMPS-BERGER, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL, Mandy DURET, Véronique BENOIT.

Excusées :

Ondine BONNET-REBIERE (a donné pouvoir à Corinne NERI), Delphine RICHARD.

Madame La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 30 novembre 2015.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Approbation du compte de gestion 2015 du Receveur**

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion établi par la trésorerie générale pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIVU pour le même exercice. A savoir :

- Dépenses d'investissement : pour 5356.90 €
- Recettes d'investissement : pour 421.36 €
- Dépenses de fonctionnement : 242 915.01 €
- Recettes de fonctionnement : 260 812.42 €

(20h45 : Arrivée de Jean-Paul RATEL)

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes 2015 du Receveur.

❖ **Vote du compte administratif 2015**

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter ~~vote~~ le Compte Administratif de l'exercice 2015. La présidente précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par la Trésorerie Générale. Sous la présidence du doyen de l'assemblée : Monsieur Jean-Paul RATEL soumet au vote le compte administratif du SIVU.

Le Compte Administratif 2015 dégage en clôture un excédent de fonctionnement de 17897,41 € et un déficit d'investissement de 4935,54 €.

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de fonctionnement se monte à 116 663,79 euros ; le résultat cumulé d'investissement est de -4724,25 euros.

Ainsi, l'excédent global de clôture s'élève à 111 939,54 €.

Le montant à affecter en recette d'investissement du Budget Primitif 2016 est de 4724,25 € et le montant à affecter en recette de fonctionnement du BP 2016 est de 111 939,54 €.

Le détail des comptes pourra être consulté à la Mairie de La Chavanne, siège du syndicat, aux jours et heures d'ouverture, à partir du 15 avril 2016.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

❖ **Vote du budget primitif 2016**

La Présidente présente les propositions suivantes : le Budget Primitif s'équilibre à 362 900 € en fonctionnement et à 27 725 € en investissement.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2016.

❖ **Autoriser la Présidente à recruter du personnel non permanent en cas de besoin urgent et non anticipable**

Il est expliqué au comité syndical qu'il est nécessaire de pouvoir recruter du personnel en contrat à durée déterminée ou intérimaire, en urgence, en cas d'absences multiples émanant des agents permanents.

Afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, et en vue du remplacement de personnel absent, nous avons la possibilité d'avoir recours au service intérim du centre de gestion de la fonction publique. Aussi en vue de réduire la durée de mise en place de la procédure proposée par le service intérim, il serait nécessaire d'autoriser la présidente à effectuer cette démarche ponctuellement.

Cette délibération, serait à reprendre à chaque début d'année, et permettrait à la Présidente de recruter du personnel intérimaire ou bien en contrat à durée déterminée, dès que nécessaire.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à recruter ponctuellement, pour la durée de son mandat, du personnel intérimaire ou en contrat à durée déterminée, en cas de besoin urgent, et non anticipable.

❖ **Personnel du SIVU : détermination des critères d'évaluation pour l'entretien professionnel**

Il est rappelé que, lors de la réunion du 30 novembre 2015, le Comité Syndical avait établi un projet de délibération fixant les critères de l'entretien professionnel à soumettre au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale concernant le personnel titulaire du SIVU. Le Comité Technique s'est réuni le 17 décembre 2015 et a émis un avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités et un avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel. La Présidente propose d'adopter le projet de délibération.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, adopte le projet de délibération tel qu'il a été soumis au Comité Technique.

❖ **Tarifs horaires 2016 des entreprises prestataires de service**

Serge ETALLAZ, en charge de l'entretien de l'école et des espaces verts, a fourni au SIVU ses tarifs horaires pour l'année 2016. Ces derniers restent identiques à 2015, soit 26 € de l'heure pour des travaux nécessitant aucun matériel, 36 € de l'heure pour les travaux avec outillage (remorque, tondeuse, souffleur...), 50 € de l'heure pour les travaux avec tracteur, et 70 € pour travaux avec pelle mécanique ou camion.

L'entreprise CLANISSE, en charge du nettoyage des vitres de l'école, base ses tarifs sur un contrat signé en 2013. Ces tarifs sont révisables tous les ans au 1^{er} janvier suivant l'indice des prix de la consommation. Le forfait pour le nettoyage des vitres de l'école (effectué pendant les vacances d'été) s'élève donc à 918 € HT.

L'entreprise MILESI, qui effectue le déneigement de la cour de l'école, propose un tarif horaire de 55 euros HT, comme en 2015.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces tarifs 2016.

❖ **Présentation et validation du PPMS pour le temps périscolaire**

Il a été demandé lors du conseil d'école de janvier dernier, que le SIVU établisse un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour le temps périscolaire. L'objectif du PPMS est d'être prêt face à une situation de crise liée à la venue d'un accident majeur, et pouvoir assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours. Ce document a été présenté au conseil d'école du 15 mars dernier, et un exercice sera programmé sur l'année 2016. L'équipe enseignante a également élaboré un PPMS pour le temps scolaire.

- Après présentation de ce document, Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce PPMS.

❖ **Mandatement du CDG de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire**

La Présidente expose au Comité syndical :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour le Syndicat intercommunal scolaire La Chavanne Planaise des charges financières, par nature imprévisibles ;
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance ;
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public ;
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte du Syndicat intercommunal scolaire ;
- que si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas au Syndicat, il aura la faculté de ne pas adhérer au contrat.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

- donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de le garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL ;
- charge la Présidente de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux du Syndicat intercommunal scolaire, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

❖ Questions diverses

- Projet d'extension de l'école : le permis de construire a été déposé en janvier 2016. La durée de l'instruction est de cinq mois maxi. Les dossiers de demande de subvention ont été transmis auprès du Département et auprès des services de l'Etat.
- Le Taux de subvention alloué par le Département pour notre collectivité est de 38 % (36 % en 2015)
- Groupama : une réactualisation du contrat d'assurance couvrant les bâtiments de l'école et le personnel a été effectuée et permet un gain sur les primes d'assurance d'environ 500 euros par an. Un devis pour l'assurance des deux modules algéco a été établi pour la somme de 32 € TTC par an, sans franchise. Ces nouveaux contrats vont être signés prochainement.
- Algéco : La Présidente a renégocié le contrat de location des deux modules algéco utilisé pour la garderie, pour une durée de deux ans et sans assurance. La nouvelle proposition de contrat s'élève à : 7200 euros HT par an, soit 8640 euros TTC (au lieu de 11457 euros TTC actuellement). Un nouveau contrat sera donc signé avec cette société.
- Fréquentation en légère hausse au 2ème cycle des TAP, soit 70 enfants le mardi, 67 enfants le jeudi et 57 enfants le vendredi.
- L'entreprise KONE doit intervenir la semaine prochaine pour la mise en place d'une protection pour surtension électrique sur la carte électronique de l'ascenseur, et pour le remplacement et la mise aux normes de la téléalarme.
- Une formation prévention et secours civique de niveau 1 est proposée au personnel.
- Demande d'une maman d'élève pour offrir un cadeau éducatif aux enfants de CM2 afin de marquer leur passage en 6°. Le Comité syndical est d'accord pour offrir un atlas ou un dictionnaire. Le budget par enfant reste à définir.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 21/03/2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 21 mars 2016

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
Mairie de la Chavanne
Chef Lieu
73800 LA CHAVANNE